



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2003-MC-2284

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 550846

DOSSIER N° : 20774

Objet : Sigma Ventures Inc.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 13 juin 2003;
vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu le Règlement intitulé Instruction générale n° Q-28;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 19 août 2003 de Sigma Ventures Inc. concernant le placement :

1. D'un maximum de 4 000 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action;
2. D'une option de souscription incessible d'un maximum de 400 000 actions ordinaire auprès du placeur pour compte pour une durée de dix-huit mois à partir de la date d'inscription des actions ordinaires de la société à la cote de la Bourse de croissance TSX; et
3. D'options d'achat d'actions visant un maximum de 505 000 actions ordinaires auprès des dirigeants de la société.

Fait à Montréal, le 21 août 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Stéphanie Lachance
Stéphanie Lachance

EB/pg